



modification du contrat de travail

Par **labbe**, le **24/10/2011** à **14:46**

Bonjour

Je suis directrice territorial (département du val de marne) depuis 3 ans (650 salariés).

Qualification sur mon contrat et mes BS.

Depuis 23 ans j'encadre des équipes dans cette entreprise.

Je précise que je n'ai jamais eu aucun problème avec mon employeur.

Une nouvelle direction régionale a été mise en place,elle a décidé de réorganiser et a demandé à tous les directeurs de re-postuler sur leur poste.

Après un semblant d'entretien (20") j'ai reçu un simple appel téléphonique pour me dire que ma "candidature" n'était pas retenue.

Ils me proposent un poste de "chargé de mission" sans aucune autre précision rattaché à la DR.je précise qu'il n'y a aucune sanction a mon encontre et que les résultats de mon département sont bons.

Je perdrais , ma prime et mon statut de cadre autonome, ma voiture de service soit 10% de mon salaire.

je ne souhaite pas être licenciée

Pensez vous qu'il y a modification du CW (qualification) ? je dois envisager une action aux prud'hommes ?

cette situation me dépasse car je n'avais jamais envisagé cette situation. merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **24/10/2011** à **15:35**

onjour,

Il est pratiquement certain que cela constitue une modification essentielle du contrat ou des conditions de travail que vous pourriez refuser après avoir exigé que la proposition vous soit faite par écrit...

S'il y avait licenciement pour ce motif, il serait très vraisemblablement jugé sans cause réelle et sérieuse...